

le plan de l'exploitation, mais bien du point de vue de ces responsabilités de holding qu'il vient d'évoquer.

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, en ce qui concerne Canadair, de Havilland, Eldorado et Téléglobe, je maintiendrai la même position, devant les sénateurs, que celle des anciens ministres compétents devant l'autre chambre. Pour ce qui est de la CDC, mon rôle sera celui que j'ai exposé à diverses reprises en réponse aux questions du sénateur Roblin, c'est-à-dire que je ne rends pas de comptes au Sénat, car la CDC n'est pas une société d'État ou publique, mais bien une entreprise privée comme toutes les autres.

Quant à la Massey, je maintiens une position semblable à celle qui est la mienne dans le cas de la CDC. Nous détenons un nombre relativement faible d'actions dans cette entreprise privée.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON—LA FRONTIÈRE MARITIME ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, j'ai une question à l'intention du leader du gouvernement en ce qui concerne la visite que le premier ministre a effectuée en France dernièrement. La position du Canada relativement aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon a-t-elle été débattue? Je songe notamment aux négociations qui acheminent sur la frontière maritime entre le Canada et la France, question fort importante pour notre zone économique et notre zone de pêche de 200 milles.

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, de mémoire, je ne crois pas que la question était à l'ordre du jour. Je vais toutefois me renseigner auprès du cabinet du premier ministre afin de savoir s'il y a eu des entretiens à ce sujet.

Le sénateur Marshall: Comme les journaux font état des bonnes relations qui existent maintenant entre le Canada et la France, le moment serait peut-être bien choisi pour remettre la question sur le tapis, si elle n'a pas été débattue, car elle revêt une grande importance pour Terre-Neuve et l'ensemble du Canada.

Le sénateur Olson: Je tiens à confirmer, en effet, que les relations entre le Canada et la France continuent à s'améliorer.

LES LOTERIES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Ai-je raison de penser qu'il est également chargé des loteries?

L'honorable Raymond J. Perrault (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): A l'heure actuelle, honorables sénateurs, le gouvernement fédéral ne s'occupe pas des loteries. Il a signé un accord avec les provinces aux termes duquel, en retour de la

ristourne que les régies provinciales des loteries lui versent tous les ans, il s'est engagé à ne pas s'occuper directement des loteries.

Le sénateur Marshall: Je ne sais pas très bien à qui poser ma question, mais nous avons éprouvé des difficultés dans la région de Hamilton quand une association locale d'anciens combattants a organisé une petite loterie et vendu des billets 25c. chacun. La police est intervenue et a empêché ladite association de vendre ses billets. Cette intervention met en cause en quelque sorte la compétence du gouvernement en matière de loteries, et puisqu'il s'agissait d'une bien modeste loterie, je trouve que le gouvernement fédéral devrait voir pour quelle raison la police est intervenue si injustement.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, lorsqu'il s'agit de billets de loterie à 25c. une descente de la police est injustifiée. Cependant, cela n'est pas du ressort de mon ministère. L'honorable sénateur ferait mieux de se renseigner auprès des autorités policières de cette localité.

Le sénateur Marshall: Peut-être le leader du gouvernement pourrait-il saisir de la chose son collègue le ministre des Affaires des anciens combattants pour voir s'il n'assume pas une certaine responsabilité légale à l'égard des activités des anciens combattants quelles qu'elles soient.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je transmettrai volontiers les observations de l'honorable sénateur au ministre des Affaires des anciens combattants. Le président de l'association d'anciens combattants qui s'estime lésée du fait de l'intervention de la police devrait peut-être écrire au procureur général de sa province et au dirigeant de la commission de police. Voilà, à mon avis, les deux premières démarches à entreprendre.

L'ÉCONOMIE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—GLACE BAY ET PORT HAWKESBURY—LES RUMEURS DE FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE

L'honorable Richard A. Donahoe: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement. Le 2 novembre dernier, celui-ci a dit, en réponse à une question du sénateur Muir au sujet des usines d'eau lourde de la Nouvelle-Écosse, qu'il n'était pas question, à sa connaissance, que l'on décide dans l'immédiat de fermer ces usines.

Le leader rassurera-t-il les centaines de personnes qui travaillent dans ces usines en affirmant que le gouvernement n'a pas l'intention de fermer celles-ci?

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai donné ce que je jugeais être une réponse assez complète à la question du sénateur Muir, quoique celui-ci ait effectivement posé une autre question ou ajouté un volet à la première dans le sens de la question que pose maintenant le sénateur Donahoe. Je répondrai la même chose au sénateur, à savoir que j'espère que la production de ces usines pourra être écoulée. Mon honorable ami sait que la demande d'eau lourde n'est pas très forte et que la plus grande partie de la production est stockée, ce qui entraîne évidemment une situation financière malsaine et difficile.